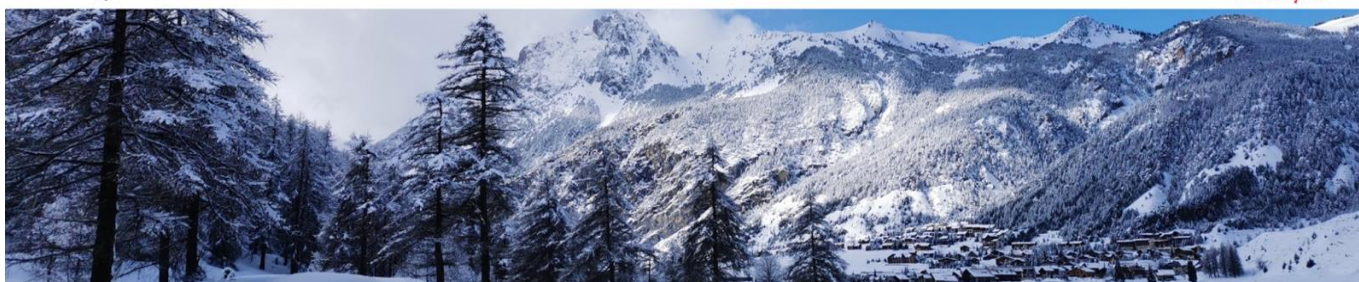




CEILLAC

LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL



Le mot du MAIRE



Comme vous le savez tous, je suis impliqué dans la vie municipale de notre village depuis maintenant 37 ans.

Pour ces élections municipales de 2020, vous m'avez renouvelé votre confiance au sein d'une équipe jeune, mixte et motivée. Je sais aujourd'hui que je peux compter sur chacun des conseillers municipaux, grâce à leurs compétences différentes mais complémentaires.

Malgré une année compliquée en raison de la crise sanitaire, nous avons pris nos marques et commencé à travailler sur nos projets.

Une de mes fortes préoccupations étant l'installation des jeunes, la réalisation des constructions de l'Infernet est à l'étude.

Parallèlement, d'autres projets visant à impulser une dynamique touristique, sportive et commerciale sont au cœur de nos actions.

Sensible au devenir de notre village, soyez certain de notre investissement dévoué.

Émile CHABRAND

Une nouvelle année commence

Comme vous le savez, le contexte sanitaire actuel ne nous a pas permis d'organiser la cérémonie des vœux habituelle.

Malgré tout, toute l'équipe communale souhaite à chacun une excellente année 2021. Qu'elle soit synonyme d'une sortie de crise prochaine et d'une ambiance plus apaisée et plus propice aux rencontres, aux partages et au bien-être de notre belle commune et de ses habitants !

En attendant, prenez soin de vous.
Belle et heureuse année à tous !



CEILLAC, membre du conseil d'Administration de l'IT05



Dans les Hautes-Alpes, la plus grande collectivité territoriale qu'est le Département a un devoir de solidarité entre petites et grandes communes. L'aménagement du territoire est le résultat d'un assemblage complexe entre les actions menées par tous ses acteurs.

Le Département a mis en place en 2013 une agence d'ingénierie dont le rôle est d'assister chaque adhérent à cette agence dans ses démarches visant au développement de son territoire. Ingénierie, soutiens financier et administratif, montage de dossier sont autant de volets sur lesquels IT05 peut apporter son aide. Ceillac a adhéré à cette association il y a plusieurs années déjà et y a fait appel, dans le cadre du projet de réhabilitation de VVF notamment.

Ce rôle de facilitateur dans les négociations que mènent les communes auprès de différents opérateurs suppose la signature d'accords-cadres dans lesquels le Département s'engage auprès des communes pour obtenir de meilleures conditions d'accès aux services et aux produits. Par exemple en matière de signalisation routière souvent onéreuse, le Département a signé des marchés avec les principaux fournisseurs de ces matériels. De même des accords ont été signés avec des producteurs de sels pour le déneigement des routes qui vont à terme pour Ceillac réduire la facture de ce produit important pour notre village d'un facteur 10. De nombreux autres exemples pourraient être cités pour démontrer tout l'avantage qui existe à adhérer à cette agence.

L'Assemblée Générale de l'IT05 s'est réunie le 8 Octobre 2020, à l'ordre du jour de cette AG était prévu l'élection du Conseil d'Administration. À la suite du vote, notre premier adjoint a été élu dans le collège des élus locaux des communes de moins de 1000 habitants au côté des Maires de Remollon, de La Bâtie-Vieille, d'Orpierre, de St Julien en Beauchêne et de l'adjoint de Champoléon.

Une première réunion du CA s'est tenue le 17 Novembre 2020 au cours de laquelle et parmi les points abordés, le nouveau règlement intérieur a été adopté rééquilibrant le rôle respectif des petites et grosses communes, différents accords-cadres ont été adoptés dont celui qui concerne la fourniture de sel de déneigement, l'achat d'électricité à l'UGAP. Une prochaine réunion est prévue le 18 Février 2021.

Jean-Louis Romette

Communauté de Communes du Guillestrois Queyras

Ceillac assure la présidence de la Commission Activité Pleine Nature

de la Communauté de Communes.

Guillestrois-QUEYRAS
Communauté de communes

À la suite des élections municipales, un premier conseil communautaire a été convoqué le 6 Juillet 2020 à Risoul sous la présidence de Monsieur Max BREMOND, président sortant avec pour objectif principal l'élection du président de la communauté de communes et des présidents de commissions.

Seul candidat, Dominique Moulin se présente et est élu, sa candidature étant affirmée sur un rapprochement fort des territoires du Guillestrois et du Queyras. Le Conseil décide, après un vote, d'élire 9 vices présidents :

M PONCET Jean-Louis., conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé avec 19 voix pour ;

M. QUEYRAS Jean-Louis, conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président et le déclare installé avec 20 voix pour ;

Mme GARCIN-EYMOUD Valérie, conseiller communautaire, élue 3^{ème} vice-présidente et la déclare installée avec 23 voix pour ;

Mme CHOUVET Anne, conseiller communautaire, élue 4^{ème} vice-présidente et la déclare installée avec 26 voix pour ;

Mme BUCCI-ALBERTO Dominique, conseiller communautaire, élue 5^{ème} vice-présidente et la déclare installée avec 26 voix pour ;

M. SIMOND Régis, conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président et le déclare installé avec 25 voix pour ;

M. CHABRAND Emile, conseiller communautaire, élu 7^{ème} vice-président et le déclare installé avec 28 voix pour ;

M. MOURONT Michel, conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président et le déclare installé avec 25 voix pour ;

M. BERARD Jean-Louis, conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président et le déclare installé avec 25 voix pour ;

Suite à ce premier Conseil communautaire, un second conseil a été convoqué le 17 Juillet 2020. À cette occasion le nouveau Président de la communauté de communes, Dominique Moulin, a précisé les grandes lignes de la politique qu'il souhaitait insuffler dans cette communauté.

Clairement, il ressort la volonté de rassembler Queyras et Guillestrois au sein de cette institution avec de nouveaux équilibres concernant les présidences de Commissions et des représentants au différentes instances décisionnaires. Un autre point important concerne la place laissée aux petites communes par rapport aux bourgs. Un pacte de gouvernance va être mis en place. Ce pacte doit faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'EPCI (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*), les communes et les maires. Ce pacte a pour objectif d'apporter de la transparence sur le rôle de la communauté de communes, en recueillant, par exemple, l'avis de telle ou telle autre commune concernée par une décision intercommunautaire. Il est prévu de réunir les maires en conférence pour aborder des thèmes stratégiques pour le développement du territoire. Un point important de ce pacte concerne la mutualisation des services, entre les services de l'intercommunalité et ceux des communes, afin de leur assurer une meilleure organisation.

L'ensemble de ces éléments vise à créer un lien fort entre les communes entre elles et l'intercommunalité.

Depuis ces premières réunions, d'autres sont régulièrement convoquées le Jeudi à 18:00. Leurs comptes-rendus sont consultables sur le site de la ComCom. (<http://www.comcomgq.com/>)

Jean-Louis Romette

Le Parc Naturel Régional du Queyras

En 2020, le Parc Naturel Régional du Queyras s'est lui aussi plié à l'exercice des élections.

Les conseillers municipaux élus dans leur commune et qui ont été désignés pour prendre la fonction de délégué au Parc forment un comité syndical avec les représentants de la Région (*principal financeur*) et du Département. Le comité syndical, réuni le 15 septembre 2020 à Arvieux, a procédé à l'élection d'un nouveau président et donc d'un nouveau bureau (*cinq vice-présidents qui accompagnent le président*).

Christian BLANC, maire d'Arvieux, a été élu Président.

- 1^{ère} Vice-Présidente : Chantal EYMEOUD, maire d'Embrun et 2^{ème} vice-présidente de la Région
- 2^{ème} Vice-Président : Nicolas CRUNCHANT, maire d'Abriès-Ristolas, accompagnateur montagne
- 3^{ème} Vice-Présidente : Valérie GARCIN-EYMEOUD, maire de Molines, conseillère départementale
- 4^{ème} Vice-Président : Sylvain DAO-LENA, adjoint au maire d'Aiguilles
- 5^{ème} Vice-Président : Dominique MOULIN, Président la ComCom Guillestrois-Queyras.

Le Parc : quel rôle ?

Un Parc Naturel Régional, c'est un **territoire habité**, reconnu pour sa forte **valeur patrimoniale et paysagère** et qu'il faut donc préserver. L'organisme du Parc et les gens qui y travaillent offrent à notre région de nombreuses possibilités de mieux comprendre notre environnement, de le préserver mais aussi de réaliser des projets et d'avoir une meilleure visibilité notamment auprès du grand public. C'est un outil qui apparaît comme essentiel pour le **développement** de notre territoire.

Les Parcs naturels régionaux ont pour mission d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Les principaux objectifs sont donc :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels ;
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Informer et sensibiliser habitants et visiteurs ;
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes.

Saviez-vous que le Parc a réalisé de nombreuses choses qui nous entourent ?

- À ses débuts en 1977, le Parc a commencé une grande campagne de nettoyage. C'est ce qui a amené la création des déchetteries notamment et qui fait que nos montagnes sont aujourd'hui encore plus belles. Il a également participé à l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.
- Les premières pistes de ski de fond sont aussi apparues avec la participation du Parc Régional. Il a également financé l'acquisition du 1^{er} engin de damage en 1982.

- L'entretien et la création des sentiers de randonnées font partie du cœur de métier historique du Parc. Même si c'est la ComCom qui s'occupe aujourd'hui des sentiers intercommunaux, le Parc répond toujours présent et continue à gérer les sentiers communaux par un système de convention avec les mairies.
- Au niveau agricole, le Parc soutient les installations telles que la station de traite mobile d'Arvieux, ou les foires de la Saint-Michel (*Folie bergère*) et de la Saint-Mathieu.
- Il a également lancé un programme de rénovation du petit patrimoine : fours, fontaines, chapelles, etc.
- Gros dossier dont s'occupe aussi le Parc : l'eau et la prévention des risques naturels. Le Parc est associé à la gestion et à la sensibilisation des risques naturels, liés à l'eau ou non. Pour le glissement de terrain du Pas de l'Ours notamment mais il est aussi un interlocuteur incontournable avec une véritable plus-value en compétence pour nous aider dans la mise en place de notre dispositif de secours en cas d'inondation.

La CHARTE du Parc



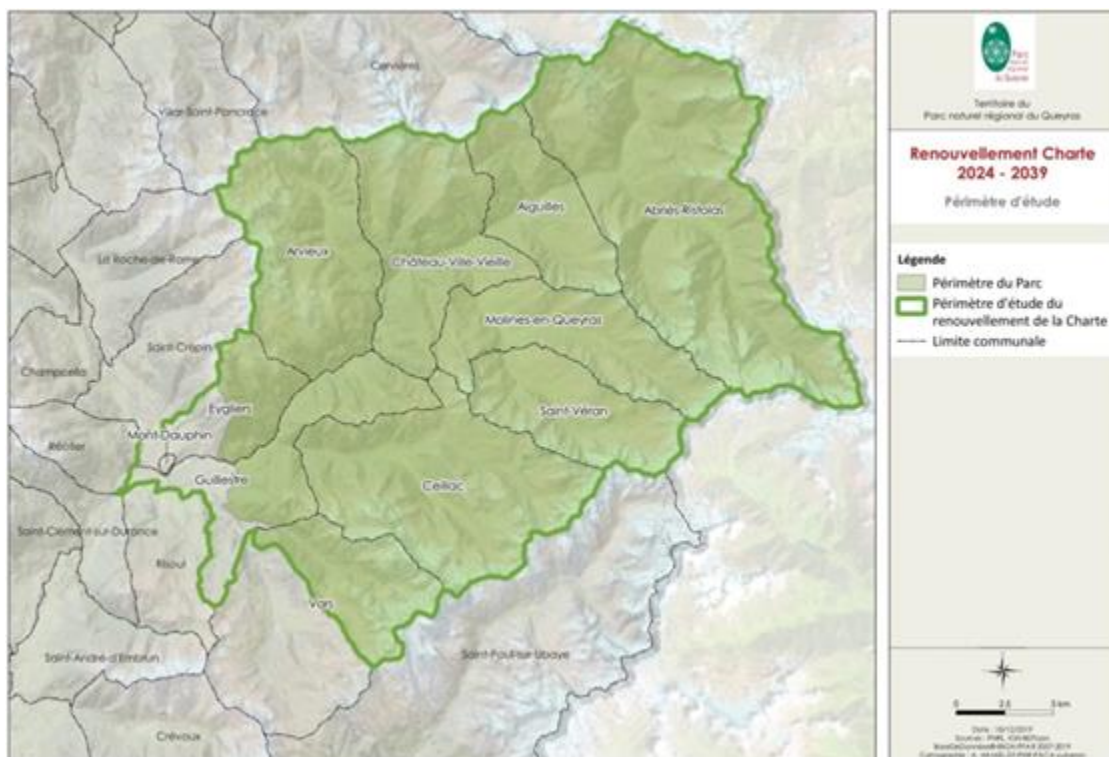
Les missions ci-dessus sont déterminées et mises en œuvre par le biais d'une charte. Un document élaboré par les élus et l'équipe du Parc, mais aussi avec la participation des habitants, des socioprofessionnels, des services de l'état tel que l'ONF ou encore la chambre de l'agriculture.

En adhérant à un Parc et donc à sa charte, les communes signataires s'engagent à **respecter les règles et objectifs** que cette dernière impose.

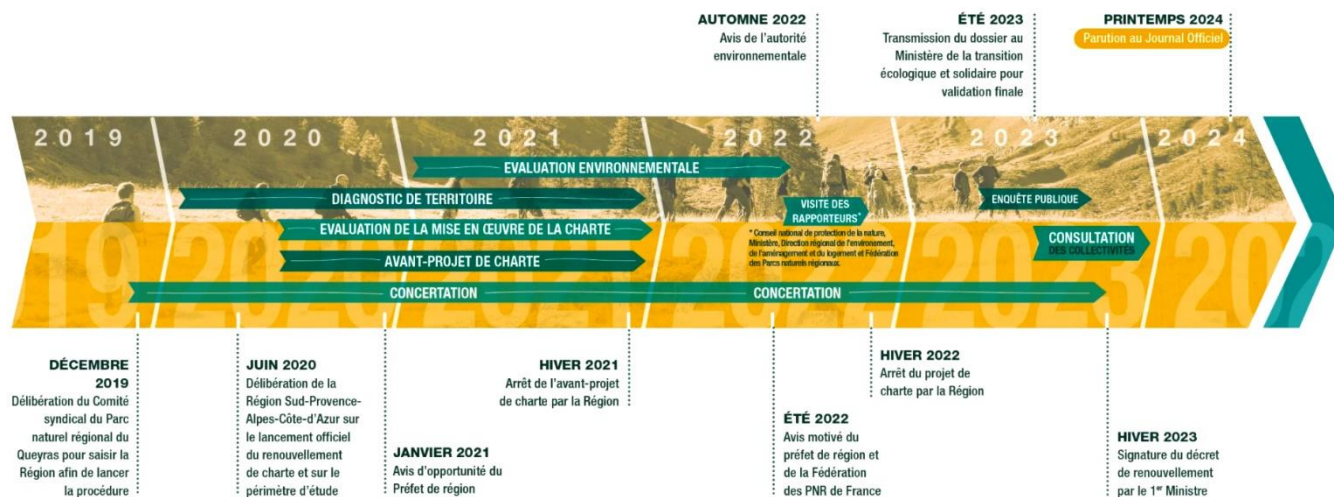
La Charte d'un Parc est valable 15 ans : celle qui est en cours pour le Queyras s'achèvera en 2024. Depuis l'année dernière, notre Parc a donc entamé la révision de sa charte et nous allons publier un tout nouveau document qui sera notre référence jusqu'en 2039 !

Le changement climatique, doublé d'un contexte global de plus en plus complexe, font de ce document un **véritable enjeu pour l'avenir**, tant écologique qu'économique.

L'écriture de cette nouvelle charte en est à ses débuts. Le premier travail a été de redéfinir la zone délimitant les communes qui partagerons le projet de territoire et qui seront associées



à l'écriture de la charte. On retrouve les communes de la charte actuelle : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et une zone non habitée de Vars (*Val d'Escreins*). Guillestre et Eygliers, dont une partie seulement avait été associée jusqu'à maintenant, sont désormais entièrement intégrées à ce périmètre, ainsi que la commune de Mont-Dauphin. Ensemble, nous partageons beaucoup de points communs mais aussi nous rendons le parc plus attractif encore avec un patrimoine très riche et diversifié.



Le renouvellement de la charte comprend de nombreuses étapes qui s'étaleront sur les 4 prochaines années. Mais le lien essentiel entre toutes ces étapes est **la concertation** avec les « forces vives » du territoire : les habitants, les visiteurs, les socioprofessionnels... **C'est-à-dire nous tous**. Nous serons tous invités à donner notre avis, à faire des propositions, à discuter lors de réunions qui seront organisées prochainement.

Il nous faut donc saisir cette occasion de nous approprier ces sujets qui nous concernent tous et surtout qui dessineront l'avenir des enfants de nos communes.

Amélie Fournier

Comment travaillons-nous ?

Comme vous le savez, les élections ont été retardées du fait de la crise sanitaire, et nous n'avons pris nos fonctions qu'au début juillet 2020, soit avec quatre mois de retard. Avec cette durée incompressible nécessaire pour définir nos implications dans les divers conseils et commissions locaux (*ComCom et Parc du Queyras*) et départementaux (*IT05*), et nous voilà engagés dans la saison d'été sans avoir eu le temps de nous y préparer. Et quelle saison !

De ce fait ceux d'entre nous qui ont une activité saisonnière n'ont pu pleinement participer aux réunions du Conseil, en Juillet et en Août.

Dès Septembre, pour tenter de rattraper ce temps perdu, nous avons mis en place des **réunions de travail à un rythme soutenu**, bi-hebdomadaires au début puis hebdomadaires en octobre jusqu'à Noël. Une fois par mois, s'enchaînent une réunion du Conseil Municipal suivie d'une réunion de travail.

En fonction de la répartition de nos missions (*cf organigramme*) les **sujets sont travaillés et documentés par le groupe porteur du sujet**, puis présentés à l'équipe municipale pour une discussion. Quand un projet est suffisamment mature, il est **mis à l'ordre du jour du Conseil**, pour délibération.



Notre équipe est composée de 7 personnes n'ayant jamais eu de mandat à Ceillac. De ce fait il leur a donc fallu prendre connaissance des dossiers en cours : GEMAPI, le Plan Communal de Sauvegarde, les projets immobiliers comme celui l'Infernet et le projet cession du Département de la route de la Clapière à la Commune ainsi que tous les rouages du fonctionnement de la commune mais aussi de la ComCom, du Parc du Queyras (*avec la révision de la charte*) etc...

Grâce doit être rendue aux « anciens » de ce Conseil pour **l'aide et la patience qu'ils ont dû investir** durant cette phase critique mais nécessaire. Un complément important à cette formation a été apportée par les nombreuses réunions avec des professionnels du Parc ou de la Comcom qui ont été organisées à Ceillac ou à Guillestre.

Durant ces 6 premiers mois de mandat, de **nombreuses ébauches de projets** ont été élaborées et ce dans divers domaines : que ce soit le réseau d'eau pluviale de l'Ochette, la mise en place de la fibre optique après finalisation de la géolocalisation des foyers desservis, l'implantation d'une zone d'accueil des camping-cars en cours d'achèvement ou des projets à venir autour de l'activité touristique (*petit parc d'accro branche, mur d'escalade couvert...*).

Nos conditions de travail et l'organisation de certaines réunions sont particulières puisque, depuis le début du mois de novembre, bon nombre de réunions se déroulent en **visio-conférence**.

Nos préoccupations concernent également les conditions de travail des **employés communaux** et plus particulièrement la sécurité, ainsi que leur plan de carrière. Vous avez pu remarquer que nos agents techniques arborent de belles tenues marquées du nom de notre Commune, cet effort va être poursuivi pour s'assurer que les moyens pour garantir une sécurité dans le travail seront bien disponibles comme la pose de traceurs GPS sur les véhicules communaux. Nous avons finalisé le **règlement intérieur**, et sont en cours d'achèvement un **inventaire complet du matériel** de la commune, ainsi que la liste des **taches récurrentes** pour faciliter leur programmation de façon cohérente. Nos **locaux techniques** sont dispersés dans le village, ce qui génère des allers et retours entre ces points et les lieux d'intervention

de nos agents. Aussi pour réduire ces coûts inutiles, nous reprenons le projet de construction d'un bâtiment communal sur la zone de la Viste où seront regroupés l'ensemble de ces moyens techniques.

Le prochain chantier va concerner l'établissement de notre **budget 2021**. C'est une tâche importante car elle intègre présent et futur, mais aussi des projets de natures très différentes. Au sein de notre équipe, nous avons la chance d'être complémentaires dans différents domaines de compétence. Nous sommes tous motivés pour poursuivre le travail déjà engagé et voir aboutir ces projets.

Béatrice Luche et Jean-Louis Romette

Plan Communal de Sauvegarde



Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est, en France, un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (*élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires*) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a aussi pour objectif **l'information préventive et la protection de la population**.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (*présents et à venir, par exemple liés au changement climatique*) sur la commune (*notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département*) et des moyens (*communaux ou privés*) dont elle dispose.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

En appliquant cette définition à Ceillac, le risque majeur identifié, sans que cela ne surprenne personne, est **l'inondation**. Et pour donner une idée pratique de l'utilité de ce dispositif, en octobre 2020, le PCS a été activé dans les Alpes Maritimes et a évité que le nombre de morts ne soit multiplié par 10 ou plus.

Diverses jauges doivent être installées dans le cours du Cristillan. Si les niveaux sont atteints, **une alarme** arrive à la mairie et chez certaines personnes identifiées.

Débute alors une alerte en cascade qui permet de prévenir les personnes devant évacuer leurs maisons. Ainsi, chacun pourra se mettre à l'abri en attendant que les éléments naturels se calment. Mais il y a une différence entre mettre en œuvre ce plan **la journée ou en pleine nuit, en basse ou en haute saison**. Il est nécessaire de recenser les lieux d'hébergement possibles, qui peut aller chez qui pour se protéger. L'école, la salle polyvalente, la mairie se trouvent dans les zones possiblement impactées.

À partir de ce scénario, les élus doivent mettre certaines **fiches actions** à jour. Puis communiquer régulièrement et efficacement en amont avec la population pour que chacun s'imprègne de ce plan. Et pourquoi pas, organiser un exercice. Un document récapitulatif sera également rédigé.

Parallèlement, des travaux pour limiter les dégâts doivent être réalisés comme l'enlèvement des hangars écroulés et tout ce qui peut se transformer en embâcle.

Du travail important et d'importance dont nous aurons l'occasion de reparler tous ensemble.

Béatrice Luche et Jeanne Favier-Cargemel

Infernet

Ce projet, initié il y a déjà plusieurs années, reste l'un des projets les plus importants de la commune et il tient une place toute particulière dans le travail de la nouvelle municipalité.

En effet, la création de cette zone permettra à de jeunes familles de **s'installer durablement**. L'objectif étant de **stopper la baisse de la population** et notamment conserver **l'école communale**.



Depuis peu, la commune détient désormais la maîtrise du foncier grâce au travail des précédentes mandatures. La suite devrait concerner la **viabilisation** du terrain dans son ensemble. Pour aider à ces nouvelles installations, une réflexion est en cours. Plusieurs scénarii pourront coexister : soit la vente à prix coûtant, soit une location-vente avec cession à terme, soit une location simple. La partie située à l'est de la zone de l'Infernet sera dédiée à **l'habitat permanent**.

La partie touristique, quant à elle, vise à créer des **lits chauds en résidence hôtelière**. Ces installations sont dédiées à accueillir une clientèle complémentaire. Cela s'articule avec d'autres projets sur Ceillac, notamment de développement d'activités sportives 4 saisons. Il est possible d'imaginer à terme l'installation de matériels d'entraînement ou de musculation indoor.

Pour le **financement** de ce projet, la commune souhaite rester maître. Il s'agirait donc de créer une SEM. La mairie souhaite faire appel à des tiers ceillaquins pour la participation financière, sur des modalités à construire. Nous avons rencontré à ce sujet Mme la Députée des Hautes-Alpes Claire BOUCHET, qui a manifesté son intérêt pour le projet et pourra nous accompagner.

Beaucoup de choses sont encore à travailler et à étudier pour la mise en route effective de ce projet d'envergure. La commune souhaite faire participer les acteurs potentiels, publics ou privés, pour la zone d'habitat permanent comme pour la zone touristique. Des réunions dédiées à ce projet seront organisées.

Amélie Fournier et Emile Chabrand

Cérémonie du 11 Novembre

En cette année 2020 bien particulière, la commune a souhaité, tout en tenant compte des restrictions sanitaires, célébrer l'armistice du 11 novembre 1918 et surtout rendre hommage aux soldats morts pour la France.

Étaient présents : Monsieur le Maire ainsi que la quasi-totalité du conseil municipal, le Lieutenant Pascal Fournier, chef de centre d'incendie et de secours de Ceillac au moment



de la célébration, messieurs Meissimilly, porte-drapeau, Manonvillier et Frigerio, respectivement président et porte-drapeau de la FNACA (*Fédération nationale des anciens combattants de l'Algérie, Maroc et Tunisie*).

C'est donc en petit comité que la cérémonie s'est déroulée et qu'une gerbe de fleurs a été déposée comme le veut la tradition, au pied du monument aux morts.

Amélie Fournier

Eaux pluviales

La **réfection du réseau d'assainissement** de l'eau se poursuit et vous verrez donc prochainement les travaux reprendre. En effet, les communes ont obligation légale de **séparer les eaux pluviales des égouts**. Dans cette optique-là, la communauté de communes nous aide à réaliser les travaux.

L'ouverture de tranchées pour les travaux sur le réseau d'assainissement profitera donc à la séparation de l'évacuation des eaux pluviales.

Les travaux se feront notamment dans le quartier de l'Ochette, devant le VVF pour redescendre le long de la piste des Tourres, ce qui permettra de venir connecter la ZAC de l'Infernet à l'avenir. Les autres zones de travaux se situent derrière l'ancien hôtel des Veyres et sur la route de la Clapière.

Ces travaux permettront in fine d'être en conformité avec la loi.

Amélie Fournier et Emile Chabrand

Camping-cars



L'été 2020 a vu une explosion de la **fréquentation** de notre village par les touristes : du monde partout mais aussi des camping-cars partout ! D'où l'idée de créer une zone d'accueil pour ces véhicules particuliers à l'entrée du village, conformément à la loi.

Durant le mois de juillet, le **terrassement** de la zone prévue puis l'installation d'une signalétique ont été réalisés.

L'aire, bien que sommaire dans son aménagement, a été fréquentée par de nombreux usagers satisfaits du dispositif.

Une réflexion est menée par le biais de nombreuses réunions de travail, notamment avec la participation d'aménageurs spécialistes du domaine. Une question s'est posée : **soit confier la gestion à un tiers**, avec des redevances moindres pour la commune, **soit organiser cet ensemble de tâches au niveau de la Commune** avec des revenus perçus en totalité, coûts d'investissement déduits.

Nous avons contacté d'autres communes ayant opté pour l'un ou l'autre des systèmes de gestion. Celles ayant opté pour un système « gestion clé en main » ne sont pas très satisfaites et ne nous conseillent pas cette option. D'autant que des frais d'aménagements restent à la charge de la commune, tels que les VRD (*Voirie et Réseaux divers*) et la pose des équipements de distribution de l'eau et d'électricité ainsi que la collecte des eaux grises. D'autres communes du Queyras ont opté pour une gestion communale en achetant les équipements et en réalisant l'aménagement de la zone de parking : elles semblent en être satisfaites.

L'option qui sera finalement retenue à Ceillac consiste donc en **l'achat puis l'installation d'une station sanitaire écologique**, permettant la gestion des eaux grises (*douche, lave-linge, lavabo...*), des eaux noires (*rejets des toilettes*), des eaux pluviales et l'alimentation en eau potable. Il y aura également **trois bornes de recharge électrique**. Ces appareils fonctionneront avec une Carte Bancaire. Pour compléter l'installation, des moloks permettant le tri sélectif seront posés.

Il faudra compter un **investissement de 25000 € environ** pour couvrir l'ensemble de ces coûts, auxquels s'ajoutent les coûts de VRD pour lesquels les demandes de financements sont en cours.

L'idée est de proposer une **offre de parking diversifiée** à ces camping-caristes :

- une zone d'accueil communale, avec les équipements de base ;
- un camping municipal, permettant une installation confortable et prolongée à un coût modeste ;
- un camping privé, celui des Mélèzes avec des prestations supérieures.

Béatrice Luche et Jean-Louis Romette

Actualités diverses

◆ La fibre

Un article très complet a déjà publié par l'ancienne municipalité sur le sujet dans une lettre précédente. Nous vous donnerons donc simplement un point d'actualisation.

La **géolocalisation** de toutes les maisons a été effectuée en octobre 2020. Chacune est donc **numérotée**. Nous avons dû ajouter **six nouveaux noms de rue** qui manquaient pour finaliser cette étape :

- Chemin du bois du Cheynet
- Chemin du Canal
- Route de la Vallée du Mélèzet
- Route de Laval
- Route de la Viste
- Chemin du Cros

Nous devrions être le premier village du Queyras équipé de ce réseau plus performant avec déploiement prévu en avril 2021, sous réserve d'une avancée normale des travaux, Guillestre étant programmé juste avant nous.

Ce dossier est financé à 50% par le département.

Vous recevrez prochainement vos numéros à installer sur vos boîtes aux lettres, ce qui devrait également permettre de faciliter le travail de La Poste.

◆ Eclairage public

L'éclairage public est une compétence du **SIGDEP 05** (*Syndicat Intercommunal Guil Durance pour l'Éclairage Public*). Il y a eu une **renégociation du tarif de l'électricité** (*contrat chez Total Energie Direct*). Cette signature va permettre l'économie de 45 000 € par an (*sur les 6 prochaines années*) pour la totalité des communes concernées (*18 communes*).



L'ensemble des communes de la ComCom est passé en **énergie verte**. Chacune des communes a également pris un arrêté municipal pour définir des horaires de **coupure nocturne**.

À Ceillac, hors saison les coupures ont lieu de 22h00 à 6h00 et en saison de 00h00 à 6h00.

Outre les économies réalisées, cela permettra au Parc d'obtenir l'**appellation** « **réserve de ciel étoilé** » ce qui représentera un bonus important notamment pour les observations astronomiques. (voir le dossier « *Le côté obscur* » édité par les parcs de la PACA : https://www.pnr-queyras.fr/ecmedias/2017/10/PNRO_cote_obscur_des_parcs.pdf)

De nouvelles installations ont vu le jour sur la route des Oches : quatre nouveaux lampadaires ont été ajoutés pour améliorer la visibilité sur cette partie de route. En ce qui concerne les réparations des **candélabres dégradés**, cela s'est avéré plus compliqué. Plusieurs poteaux ont été victimes de collisions. Faute de **déclaration d'accident en Mairie**, le financement des réparations par l'assurance n'est pas possible. Le coût pour la commune est évalué à 15000 € par an. Déclarer un accident contre un matériel communal est un **acte civique** et chacun porte sa part de responsabilité dans l'utilisation de l'argent public.

◆ Décos de Noël



Vous avez tous pu observer que le village avait été encore une fois joliment décoré au début de la saison d'hiver, notamment par la présence de décorations lumineuses.

Pour ce faire, il y a eu une phase de **réparations des guirlandes existantes**, avec le remplacement des ampoules nécessaires. Des **cordons de LED** ont été achetés. L'installation du **sapin a été sécurisée** via un trou dans le sol dans lequel il a été placé.

Tout ce travail s'est fait grâce à la **collaboration** des employés communaux et du comité des fêtes.

Claire Martin et Béatrice Luche

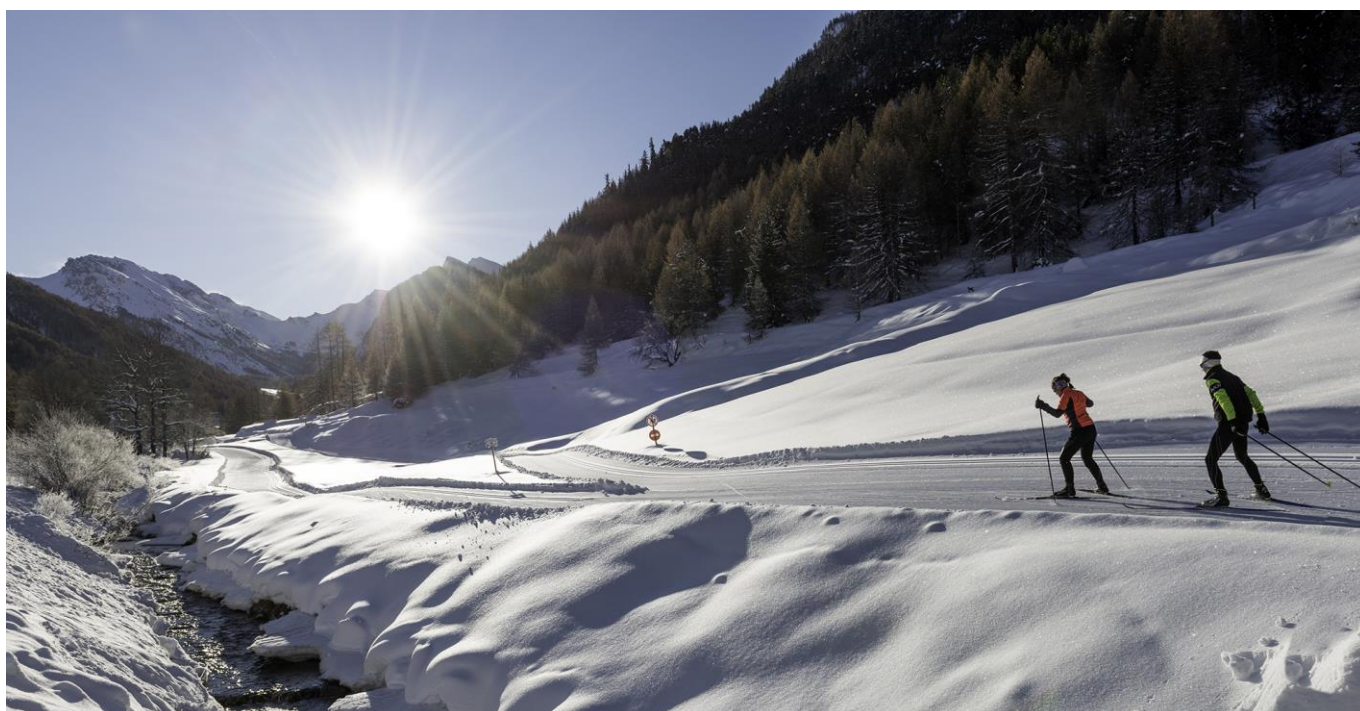
Ouverture Ski de Fond

En ce début de saison marqué par une fermeture gouvernementale des remontées mécaniques, nous avons pu observer une fréquentation des pistes de ski de fond en forte hausse. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : fin décembre 2020, nous avons déjà atteint le chiffre d'affaire de la fin du mois de janvier 2020.



Pour Ceillac, concernant uniquement les ventes de forfaits sur place (*hors forfaits saison en prévente internet*), le chiffre était de 19946 € pour le mois de décembre 2019.

Cette année, avec un weekend de préouverture de moins, nous atteignons 28211 € à la même date, soit une augmentation de plus de 41%.



Vie de l'école

Lors de cette rentrée 2020/2021, suite au départ à la retraite de Michel Chavrot et Jean-Marc Poullilian, deux nouveaux enseignants ont été nommés. Lionel Garcin enseignant des maternelles CP-CE1 et Elsa Méjean, directrice et enseignante des CE2-CM1-CM2. Il y a cette année 22 élèves à l'école. À la rentrée 2021, il y aura 16 élèves avec aucune rentrée en petite section et à la rentrée 2022 il y aura 14 élèves.



Nous craignons fortement une fermeture de classe, ce qui ferait une classe avec 1 PS et des élèves de la GS au CM2, c'est à dire 7 niveaux. Sept niveaux dans une même classe, c'est très difficile à gérer pour les enseignants tant dans la préparation que dans la qualité de l'enseignement.

Malgré le contexte sanitaire la classe de découverte des grands prévue initialement en juin 2020 a pu avoir lieu la semaine du 21 septembre 2020.

15 enfants de l'école ont passé une semaine à bord de la péniche Carabosse et ont navigué sur le Canal du Midi de Béziers à Homps. Il a été étudié la genèse de ce canal, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, son utilisation actuelle, la région traversée (*histoire, patrimoine, économie...*), la navigation fluviale avec ses règles, la faune et la flore de proximité. Les contraintes d'espace et de ressources de la péniche ont permis aux enfants d'appréhender de façon constructive la vie en collectivité avec ses droits et ses devoirs, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, des tâches ménagères ou du bruit, par exemple.

En ce début d'année 2021, les élèves ont participé à un cycle ski de fond sur une semaine avec des conditions de neige exceptionnelles.



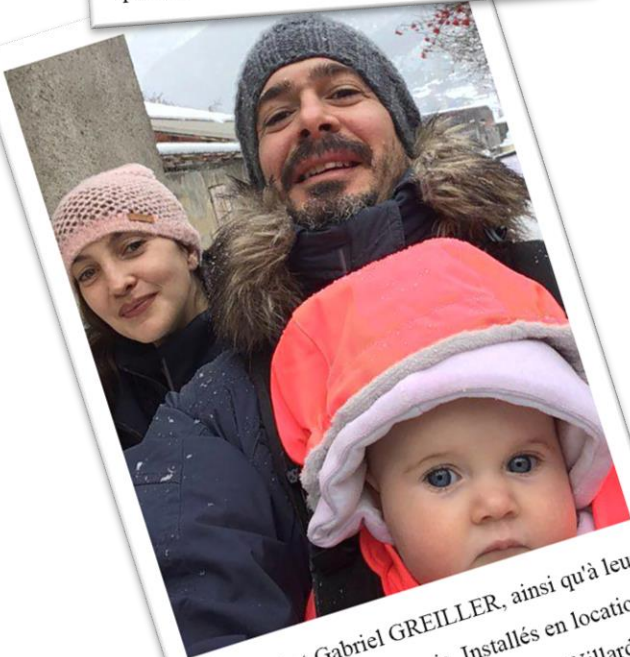
Bienvenue !



À Sophie LESUEUR, professeur de Yoga qui proposera de nouveau des cours de yoga, dès que le contexte le permettra, à la salle des fêtes.



À Georges PERICART



À Magali et Gabriel GREILLER, ainsi qu'à leur fille Elvie, âgée de 6 mois. Installés en location pour l'hiver, ils rénovent un chalet au Villard où ils habiteront l'été. Ils ont été accompagnés pour trouver une solution d'hébergement, comme le seront ceux qui ont le projet de s'établir à Ceillac. Au niveau professionnel, Magali ne souhaite pas travailler pour l'instant, Gabriel souhaite travailler dans l'aide à la personne, et de menus travaux



À Corinne et Jean-Luc RIOU, installés dans le chalet que tout le monde connaît comme l'ancienne usine électrique ou « chalet des Marmottes ». Corinne RIOU propose ses services de toilettage canin.

Béatrice Luche et Amélie Fournier

Se rencontrer

Dès que cela va être rendu possible, des **temps de rencontre réguliers** vous seront proposés. Ces moments particuliers seront autant d'opportunités de mieux se connaître et d'établir des liens de confiance entre les acteurs de notre vie communale. Y seront abordés et débattus les projets communaux, les projets des associations locales, mais aussi vos projets : par exemple, des sujets sérieux comme ceux autour du plan communal de sauvegarde ou les propositions du Gemapi, et des sujets plus festifs comme un repas convivial qui pourrait s'intituler « la plus longue table villageoise » ou un projet de four communal... Cette liste est loin d'être exhaustive et nous comptons sur vous pour la compléter.

L'avenir du village est l'affaire de tous. Chacun à son niveau sera un acteur de cette évolution que nous, Conseil des élus, souhaitons mettre en œuvre pour le bien de tous.

Nous sommes impatients que tout cela se mette en place, les projets se font ensemble.



Extrait d'une BD Asterix et Obelix, René Goscinny et Albert Uderzo

Béatrice Luche

